

Convention d'épandage

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'un élevage en ICPE par épandage.

Il est convenu entre :

La SARL du Brosseron (composée de Stéphane Couvé)
dénommée producteur d'effluent dans ce qui suit.
Dont le siège social est :
Le Brosseron, 28 190 Saint Arnoult des Bois

et

La SCEA Couvé (composée de Stéphane Couvé)
dénommée agriculteur bénéficiaire dans ce qui suit.
Demeurant Le Brosseron
sur la commune de Saint Arnoult des Bois 28 190

Article 1 – Engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité maximale d'effluents d'élevage sous forme de fumier de volailles en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre le cocontractant.

Le producteur d'effluent remet à chaque apport un bordereau de livraison (qui doit figurer dans le cahier d'épandage) qui mentionne les quantités, surfaces et dates d'épandage.

Article 2 – Engagement de l’agriculteur bénéficiaire (receveur de l’effluent)

L’agriculteur bénéficiaire a mis à disposition du producteur les parcelles suivantes:

Commune	identifiant parcelle	surface totale en ha	surface exclue en ha	Bande enherbée en ha	Raisons exclusions	surface épandable en ha
Département d’Eure et Loir						
Favières	sC 4	1,89	0,00	0,00		1,89
Landelles	sC 7	29,82	0,69	0,00	Tiers et mares	29,13
	sC 8	0,56	0,56	0,00	Gestion technique de la parcelle	0,00
	Sc 9	2,44	0,34	0,00	Tiers	2,10
St Arnoult des bois	sC 1	19,09	0,52	0,23	Puits	18,34
	Sc 2	1,66	0,00	0,00		1,66
	sC 3	74,90	0,00	0,25		74,65
	Sc 5	0,57	0,57	0,00	Gestion technique de la parcelle	0,00
	sC 14	4,19	0,00	0,00		4,19
Thimert-Gatelles	sC 6	0,32	0,32	0,00		0,00
Total		135,44	2,68	0,48		131,96

Sur la base d'un bilan global de fertilisation, une quantité maximale d'azote et de phosphore a été calculée en tenant compte des exportations. Ce solde est de 18701,7 unités d'azote et de 6698,4 unités de phosphore.

L’agriculteur bénéficiaire s’engage à valoriser annuellement la quantité maximale de 195 tonnes de fumier de volailles correspondant à 6509,93 unités d’azote, 5255,32 unités de phosphore et 6750,15 unités de potasse, mise à disposition par le producteur d’effluent sur les surfaces de terres épandables répertoriées dans la présente convention et figurant au plan d’épandage du producteur d’effluent. Le tonnage de fumier de volailles a été défini par le producteur mais pourra être modifié en fonction de l’assolement sans jamais dépasser les exportations totales. L’agriculteur bénéficiaire s’engage à assurer une bonne utilisation agronomique de cet effluent (fumier de volailles), en respectant les règles définies par la législation sur les installations classées en vigueur (précisées dans l’arrêté préfectoral du producteur).

L’agriculteur bénéficiaire signe le bordereau de livraison correspondant à la quantité importée (qui doit figurer dans le cahier d’épandage).

L’agriculteur bénéficiaire déclare ne pas avoir engagé ces mêmes surfaces dans un autre périmètre d’épandage.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de cinq années à compter de la date du nouveau arrêté préfectoral d'autorisation de l'installation classée du producteur.

Article 4 – Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agriculteur bénéficiaire devra en avertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des installations classées agricoles).

Article 5 – Résiliation

Avant son terme normal (cinq ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires. La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des installations classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des installations classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Fait en un exemplaire à *St Arnault*, le *01/02/2021*

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur d'effluents.
SARL le Brosseron

L'agriculteur bénéficiaire.
SCEA Couvé

Stéphane Couvé

Lu et approuvé


Stéphane Couvé

Lu et approuvé


ANNEXE 20

Convention d'épandage entre
la SARL du Brosseron et la SCEA de la Mansonnière

Convention d'épandage

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'un élevage en ICPE par épandage.

Il est convenu entre :

La SARL du Brosseron (composée de Stéphane Couvé)
dénommée producteur d'effluent dans ce qui suit.
Dont le siège social est :
Le Brosseron, 28 190 Saint Arnoult des Bois

et

La SCEA la Mansonnière (composée de Sylvie Olivier)
dénommée agricultrice bénéficiaire dans ce qui suit.
Demeurant La Mansonnière
sur la commune de Saint Germain des Grois 61 110

Article 1 – Engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agricultrice bénéficiaire, une quantité maximale d'effluents d'élevage sous forme de fumier de volailles en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre le cocontractant.

Le producteur d'effluent remet à chaque apport un bordereau de livraison (qui doit figurer dans le cahier d'épandage) qui mentionne les quantités, surfaces et dates d'épandage.

Article 2 – Engagement de l'agricultrice bénéficiaire (receveur de l'effluent)

L'agricultrice bénéficiaire a mis à disposition du producteur les parcelles suivantes:

Commune	identifiant parcelle	surface totale en ha	surface exclue en ha	Bande enherbée en ha	Raisons exclusions	surface épandable en ha
Département de l'Orne						
Remalard en Perche	sCM 6	4,27	0,09	0,00	Tiers	4,18
Sablons sur Huisne	sCM 7	14,22	0,28	0,00	Tiers	13,94
	sCM 8	10,46	0,02	0,00	Tiers et mares	10,44
	sCM 9	13,93	0,17	0,00	Tiers	13,76
	sCM 10	0,18	0,18	0,00	Gestion technique de la parcelle	0,00
St Germain des grois	sCM 1	23,00	1,24	0,00	Cours d'eau et mares	21,76
	sCM 2	17,94	0,26	0,00	Tiers	17,68
	sCM 3	3,29	0	0,00		3,29
	sCM 4	0,16	0	0,00		0,16
	sCM 5	5,71	0	0,00		5,71
Total		93,16	2,24	0,00		90,92

Sur la base d'un bilan global de fertilisation, une quantité maximale d'azote et de phosphore a été calculée en tenant compte des exportations. Ce solde est de 12752 unités d'azote et de 4757,4 unités de phosphore.

L'agricultrice bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité maximale de 151,25 tonnes de fumier de volailles correspondant à 5049,37 unités d'azote, 4076,24 unités de phosphore et 5235,69 unités de potasse, mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces de terres épandables répertoriées dans la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent. Le tonnage de fumier de volailles a été défini par le producteur mais pourra être modifié en fonction de l'assolement sans jamais dépasser les exportations totales. L'agricultrice bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de cet effluent (fumier de volailles), en respectant les règles définies par la législation sur les installations classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

L'agricultrice bénéficiaire signe le bordereau de livraison correspondant à la quantité importée (qui doit figurer dans le cahier d'épandage).

L'agricultrice bénéficiaire déclare ne pas avoir engagé ces mêmes surfaces dans un autre périmètre d'épandage.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de cinq années à compter de la date du nouveau arrêté préfectoral d'autorisation de l'installation classée du producteur.

Article 4 – Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agricultrice bénéficiaire devra en avertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des installations classées agricoles).

Article 5 – Résiliation

Avant son terme normal (cinq ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires. La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des installations classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des installations classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.


Fait en un exemplaire à Hamalt, le 04/02/2021

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »


Le producteur d'effluents.
SARL le Brosseron

L'agricultrice bénéficiaire.
SCEA la Mansonnière

Stéphane Couvé

lu et approuvé


Sylvie Olivier

lu et approuvé


ANNEXE 21

Convention d'épandage entre
la SARL du Brosseron et Florence Auger

Convention d'épandage

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'un élevage en ICPE par épandage.

Il est convenu entre :

La SARL du Brosseron (composée de Stéphane Couvé)
dénommée producteur d'effluent dans ce qui suit.

Dont le siège social est :

Le Brosseron, 28 190 Saint Arnoult des Bois

et

Florence Auger

dénommée agricultrice bénéficiaire dans ce qui suit.

Demeurant 1 rue des Crèches

sur la commune de Saint Arnoult des Bois 28 190

Article 1 – Engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agricultrice bénéficiaire, une quantité maximale d'effluents d'élevage sous forme de fumier de volailles en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre le cocontractant.

Le producteur d'effluent remet à chaque apport un bordereau de livraison (qui doit figurer dans le cahier d'épandage) qui mentionne les quantités, surfaces et dates d'épandage.

Article 2 – Engagement de l'agricultrice bénéficiaire (receveur de l'effluent)

L'agricultrice bénéficiaire a mis à disposition du producteur les parcelles suivantes:

Commune	identifiant parcelle	surface totale en ha	surface exclue en ha	Bande enherbée en ha	Raisons exclusions	surface épanachable en ha
Département d'Eure et Loir						
Favières	fA 13	1,00	0,00	0,00	/	1,00
Landelles	fA 14	4,20	0,24	0,00	Tiers	3,96
St Arnoult des bois	fA 1	0,76	0,76	0,00	gestion technique de la parcelle	0,00
	fA 4	0,14	0,14	0,00	gestion technique de la parcelle	0,00
	fA 5	6,45	0,00	0,26	/	6,19
	fA 6	1,12	1,12	0,00	gestion technique de la parcelle	0,00
	fA 7	43,39	0,63	0,00	Tiers	42,76
	fA 8	24,63	0,00	0,00	/	24,63
	fA 9	4,36	0,00	0,21	/	4,15
	fA 10	16,91	0,13	0,11	Tiers	16,67
	fA 11	2,83	2,83	0,00	gestion technique de la parcelle	0,00
	fA 12	4,30	0,00	0,00	/	4,30
Thimert-Gatelles	fA 2	25,41	1,48	0,23	Tiers	23,70
	fA 3	18,38	1,17	0,00	Tiers et mares	17,21
Total		153,88	8,50	0,81		144,57

Sur la base d'un bilan global de fertilisation, une quantité maximale d'azote et de phosphore a été calculée en tenant compte des exportations. Ce solde est de 23415,1 unités d'azote et de 7913 unités de phosphore.

L'agricultrice bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité maximale de 224,65 tonnes de fumier de volailles correspondant à 7499,78 unités d'azote, 6054,39 unités de phosphore et 7776,51 unités de potasse, mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces de terres épanachables répertoriées dans la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent. Le tonnage de fumier de volailles a été défini par le producteur mais pourra être modifié en fonction de l'assolement sans jamais dépasser les exportations totales. L'agricultrice bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de cet effluent (fumier de volailles), en respectant les règles définies par la législation sur les installations classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

L'agricultrice bénéficiaire signe le bordereau de livraison correspondant à la quantité importée (qui doit figurer dans le cahier d'épandage).

L'agricultrice bénéficiaire déclare ne pas avoir engagé ces mêmes surfaces dans un autre périmètre d'épandage.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de cinq années à compter de la date du nouveau arrêté préfectoral d'autorisation de l'installation classée du producteur.

Article 4 – Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agricultrice bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des installations classées agricoles).

Article 5 – Résiliation

Avant son terme normal (cinq ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires. La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des installations classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des installations classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.


Fait en un exemplaire à *St Amant*, le *04/02/2021*

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur d'effluents.
SARL le Brosseron

Lu et approuvé
Stéphane Couvé


L'agricultrice bénéficiaire.
Florence Auger

Lu et approuvé
Auger


ANNEXE 22

Modèle de bordereau de livraison

ANNEXE 23

Analyse du fumier issu de l'élevage de dindes

EXPLOITATION :
SCEA COUVE
 1 RUE DU CANAL
 28190 SAINT-ARNOULT-DES-BOIS

ORGANISME :
SA SOUFFLET AGRICULTURE
 BP12
 QUAI DU GAL SARRAIL
 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX
 Technicien : **Matthieu BOSSU**

N° de laboratoire
93311107

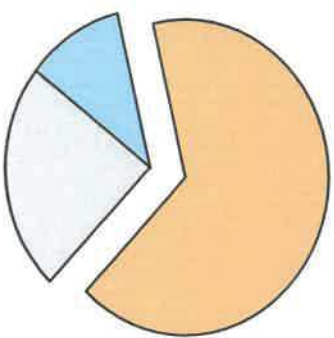
Référence échantillon
 Référence : 93311107
 N° de commande :

Dates repères
 Date de prélèvement : 22/07/2020
 Date de réception : 28/08/2020
 Date de sortie : 08/09/2020

Effluent analysé : Fumier - Volailles

CARACTÉRISTIQUES DE L'EFFLUENT

Caractéristiques physiques :

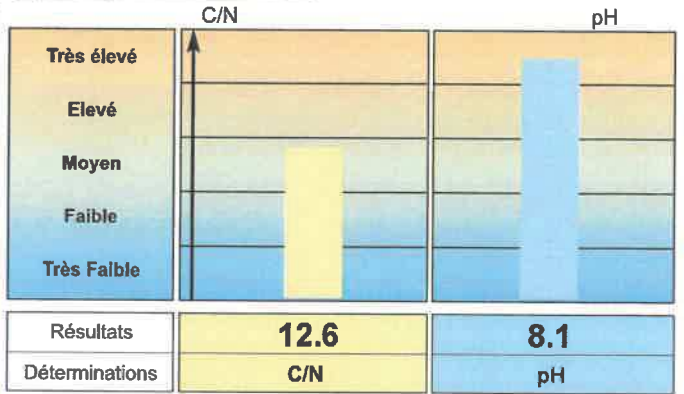


Déterminations	Résultats
Humidité %	10.8
Matières minérales % de produit brut	22.50
Matières organiques % de produit brut	66.74

Matières Sèches % : 89.2

■ Humidité ■ Matières minérales ■ Matières Organiques

C/N et pH de l'effluent :

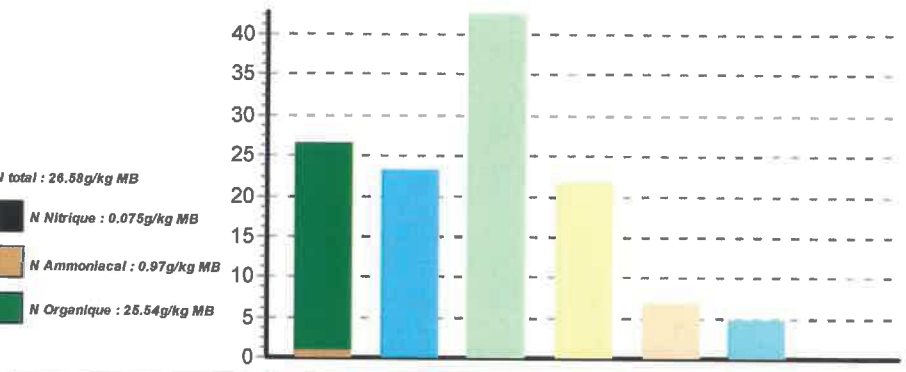


Le rapport C / N (Carbone / Azote total) est de 12.6, niveau moyen correspondant à une matière organique assez "évoluée" qui libérera rapidement ses éléments nutritifs, mais qui aura un rendement en humus assez faible.

Éléments nutritifs

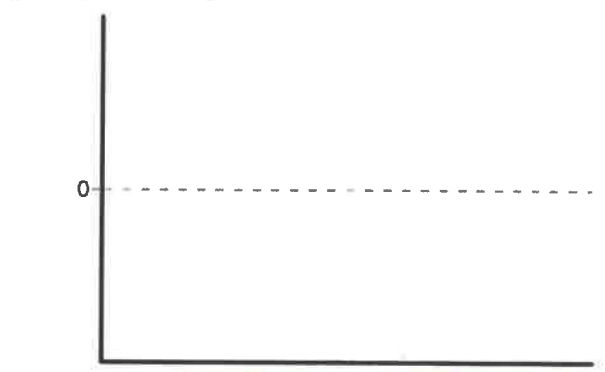
Méthodes d'Analyses : Matière sèche et humidité (Méth. Interne selon NF EN 13040), Matière organique (Méth. Interne selon NF EN 13039), Azote Dumas (NF EN 13654-2), Rapport C/N (Calcul : carbone organique = MO / 2), pH (Méthode interne selon NF EN 12176), N-NO3 et N-NH4 (Méthode interne extraction KCl), P2O5 total, K2O total, CaO total, MgO total, Na2O total, oligo-éléments totaux : Cu, Zn, Mn, Fe, B (extraction eau régale NF EN 13346, dosage NF EN ISO 11885)

Éléments majeurs :



Déterminations	N TOTAL	P ₂ O ₅	K ₂ O	CaO	MgO	Na ₂ O	SO ₃
Résultats en g / kg de produit brut	26.6	23.2	42.7	21.7	6.9	5.0	

Oligo-éléments :



Déterminations	Zn	Cu	Mn	B	Fe	Mo	Co
Résultats en mg / kg de produit brut							
Résultats en mg / kg de produit sec							

Valeur fertilisante

	N TOTAL	P ₂ O ₅	K ₂ O	CaO	MgO	Na ₂ O	SO ₃
Composition en kg / tonne de produit brut	26.6	23.2	42.7	21.7	6.9	5.0	
Coefficient d'effet direct en % (*)	20.0 à 50.0	85.0	100.0	100.0	100.0	100.0	
Valeur fertilisante année 1 en kg / tonne de produit brut	5.3 à 13.3	19.7	42.7	21.7	6.9	5.0	

(*) Coefficient d'effet direct : ce coefficient dépend de la nature du produit, de son mode d'épandage (enfouir ou non) ainsi que de la culture prévue. Pour l'azote, le bas de la fourchette correspond à des cultures récoltées en été (céréales, colza); le haut de la fourchette correspond à des cultures récoltées en automne (maïs, ...).

Résultats sur le sec à 105°C

Matière organique	% MS	74.79
P ₂ O ₅ total	g/kg MS	26.0
K ₂ O total	g/kg MS	47.9
MgO total	g/kg MS	7.69
CaO total	g/kg MS	24.4
Na ₂ O total	g/kg MS	5.600
SO ₃ total	g/kg MS	
Azote total	g/kg MS	29.79
Azote ammoniacal	g/kg MS	1.09
Azote nitrique	g/kg MS	0.083
Azote organique	g/kg MS	28.62

ANNEXE 24

Analyses de terre

DISTRIBUTEUR

SA SOUFFLET AGRICULTURE
 BP12 QUAI DU GAL SARRAIL
 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX
Matthieu BOSSU

SCEA COUVE

1 RUE DU CANAL
 28190 SAINT-ARNOULT-DES-BOIS

Zone :

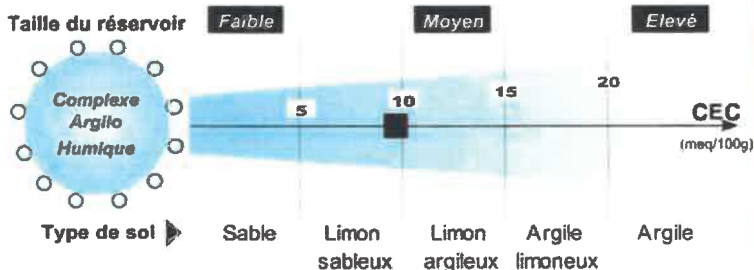
Code : 90208276

Parcelle : RIVIERE NEUVE

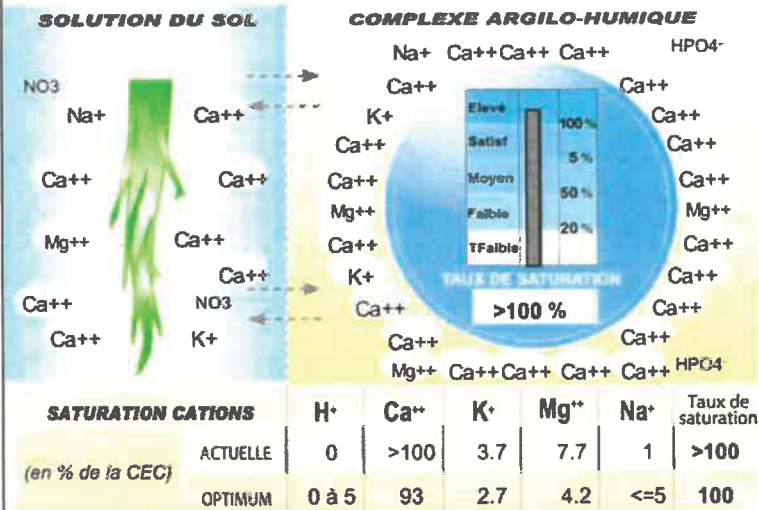
N° échantillon : 13030565

Reçu le : 10/08/2020 Expédié le : 19/08/2020

CAPACITÉ D'ÉCHANGE EN CATIONS (CEC)


Résultat CEC = 9.4 meq/100g
TYPE DE SOL : LIMON

ÉQUILIBRE CHIMIQUE DU SOL



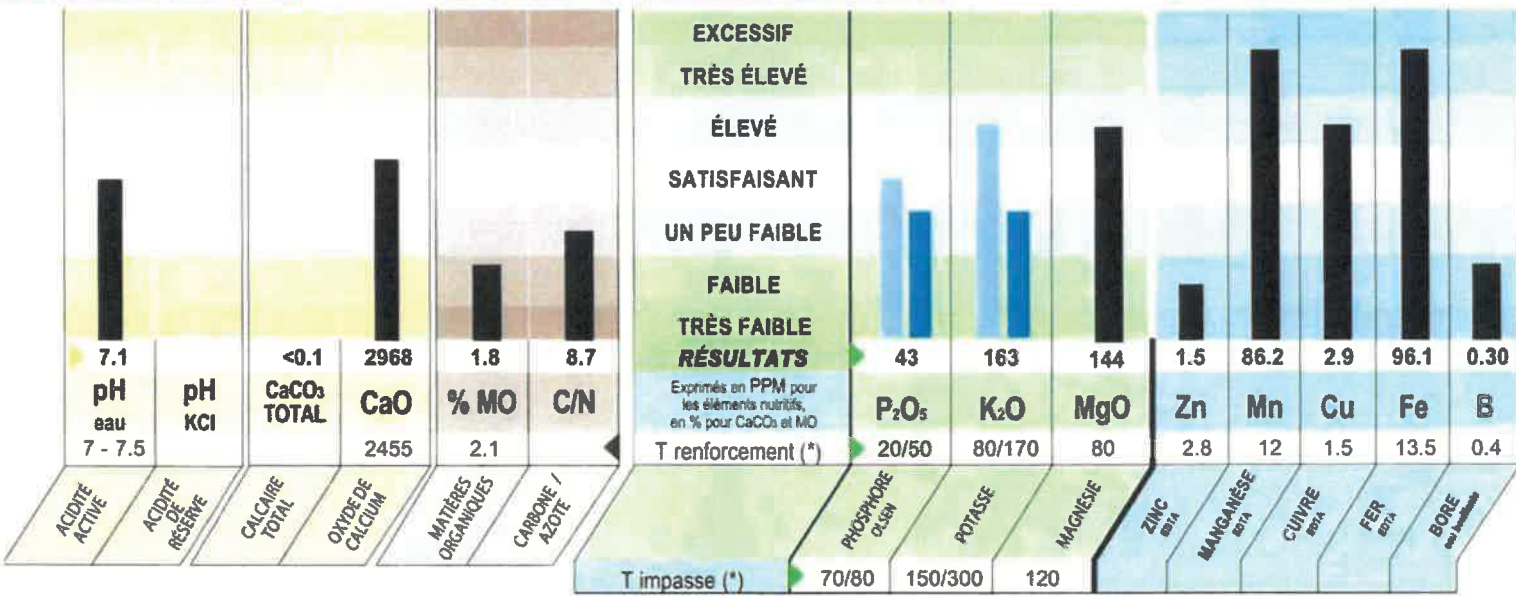
EC : Pouvoir alimentaire faible. Risques de lessivage. Il est donc souhaitable de fractionner vos apports d'engrais.

BILAN ACIDE-BASE

MO ET C/N

ÉLÉMENTS MAJEURS

OLIGO-ÉLÉMENTS



Rapport C/N : niveau un peu faible, la valeur souhaitable est de 10 environ.

(*) T renforcement et T impasse PK sont exprimés en fourchette : la valeur basse correspond aux cultures d'exigence faible et la valeur haute aux cultures d'exigence élevée.

CARBONE ET AZOTE

C = 1.06% **N = 0.12%**

BILAN HUMIQUE

RÉSULTAT	NORME	DÉFICITAIRE	ÉQUILIBRÉ	EXCÉDEN.
BH	+210	± 200		

POUVOIR FIXATEUR

(risque de biocage)	FAIBLE	MOYEN	ÉLEVÉ
P ₂ O ₅	■		
K ₂ O	■		
Oligos	■		

RATIOS D'ÉQUILIBRE

RATIO	RÉSULTAT	NORME	TROP FAIBLE	NORMAL	TROP ÉLEVÉ
K ₂ O/MgO	1.1	2.4	■		
CaO/MgO	20.6	33.6	■		
Cu/MO	1.6	0.8	■		
P ₂ O ₅ /Zn	28	21.1			

Le pouvoir fixateur du sol vis à vis du phosphore est faible compte tenu du pH proche de la neutralité. Cela se traduit par une bonne disponibilité des réserves en phosphore. Le pouvoir fixateur du sol vis à vis du potassium est faible compte tenu de la CEC peu importante. Cela se traduit par des risques de lessivage importants dans le cas de fertilisation intensive et / ou de pluviométrie importants. L'assimilabilité des oligo éléments est assez bonne compte tenu du pH proche de la neutralité. Cela signifie une assez bonne disponibilité des réserves.

HISTORIQUE DE FERTILISATION

Culture	Rdt	Résidus	Apport Minéral		Apport Organique
			P ₂ O ₅	K ₂ O	
Précédent	0	Enfouis	NON	NON	NON
Précédent BLE	78	Ramassés	NON	NON	NON
Nombre d'années sans apport P : 2		Nombre d'années sans apport K : 2			

INFORMATIONS SOL

Type de sol : LIMON
Profondeur : Moyen
% cailloux : Moyen (10 à 20%)
Terre fine : 2100T/ha

PRÉLÈVEMENT

Préleveur : NON RENSEGNÉ
Type prélèvement : ALEATOIRE
Profondeur de prélèvement : 18 cm
Longitude :
Latitude :
Date de prélèvement : 04/08/2020

CONSEIL CHAULAGE (kg CaO / ha)

	Entretien CaO	Correction CaO	Apport total CaO
1 ^{ère} année	400	/	400
2 ^{ème} année	400	/	400
3 ^{ème} année	400	/	400
Total	1200	/	1200

Un chaulage d'entretien est conseillé afin de compenser les pertes annuelles en CaO.

CONSEILS P K Mg

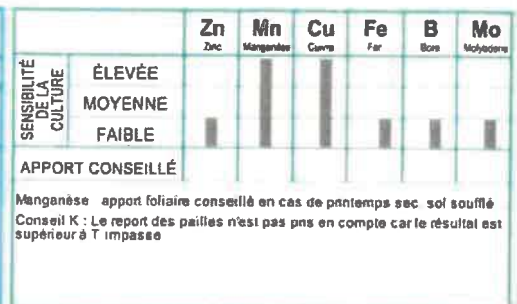
Interprétation COMIFER (Dose COMIFER = bas de la Fourchette)

CONSEILS OLIGO-ÉLÉMENTS

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée
Exportations grains et pailles calculées selon les normes COMIFER 2007. (3) Coefficient multiplicateur des exportations calculés selon les normes COMIFER 2009.
Conseil de fumure PKMg : (exportation x coefficient multiplicateur) + report des pailles du précédent.

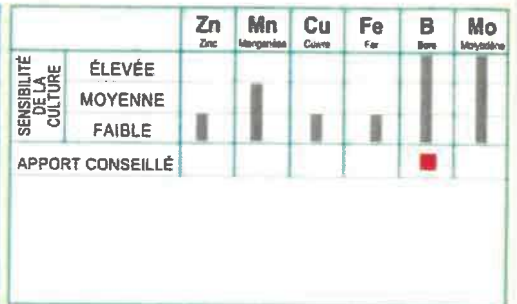
1^{ère} BLE 90 Qx Résidus : Enfouis

	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
EXIGENCE CULTURE (1)	■	■	■
Normes T renforcement	20	80	80
d'interprétation T impasse	70	150	120
Exportations (kg / ha) (2)	60	45	10
Coefficient multiplicateur (3)	1.2	1	
Report des pailles du précédent	8	55	4
Conseil de fumure (kg / ha) (4)	80 / 110	45 / 70	---
<i>Apport minéral complémentaire</i>			



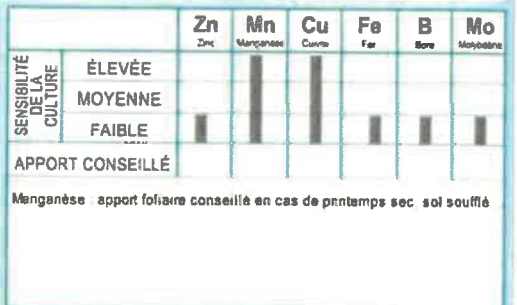
2^{ème} COLZA D'HIVER 40 Qx Résidus : Enfouis

	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
EXIGENCE CULTURE (1)	■■■	■■	■
Normes T renforcement	50	120	80
d'interprétation T impasse	80	180	120
Exportations (kg / ha) (2)	50	35	15
Coefficient multiplicateur (3)	2.2	1	
Conseil de fumure (kg / ha) (4)	110	35 / 55	---
<i>Apport minéral complémentaire</i>			



3^{ème} BLE 90 Qx Résidus : Enfouis

	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
EXIGENCE CULTURE (1)	■	■	■
Normes T renforcement	20	80	80
d'interprétation T impasse	70	150	120
Exportations (kg / ha) (2)	60	45	10
Coefficient multiplicateur (3)	1	0	
Conseil de fumure (kg / ha) (4)	60 / 90	---	---
<i>Apport minéral complémentaire</i>			



Dose totale	250	80	0
Dose moyenne	83	27	
Somme des exportations	165	125	35
Renforcement (+) / Destockage (-)	85	-45	-35

DISTRIBUTEUR

SA SOUFFLET AGRICULTURE
 BP12 QUAI DU GAL SARRAIL
 10402 NOGENT SUR SEINE CEDEX
Matthieu BOSSU

SCEA COUVE

1 RUE DU CANAL
 28190 SAINT-ARNOULT-DES-BOIS

Zone :

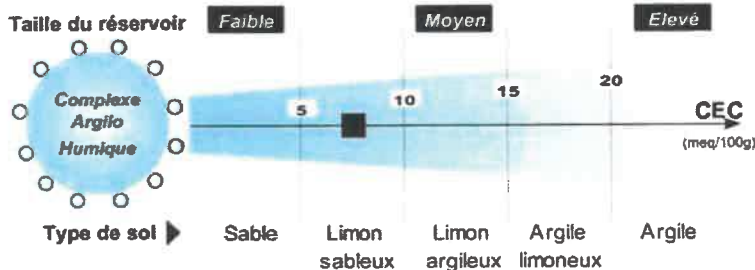
Code : 90208276

Parcelle : OIGNON

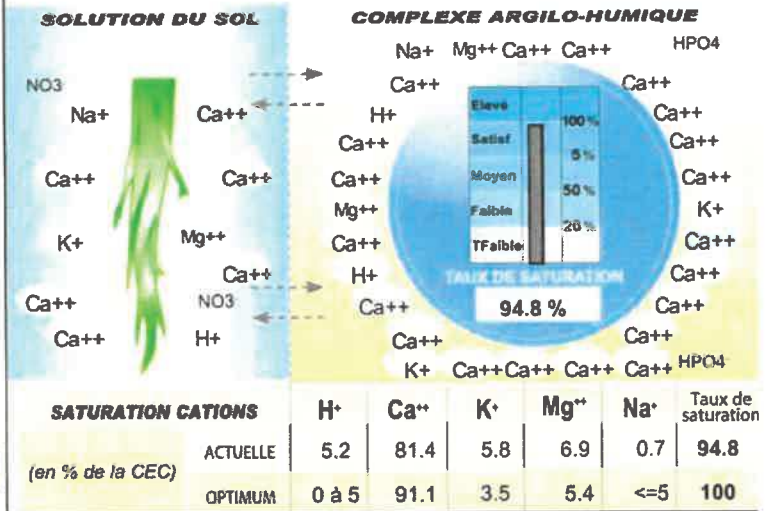
N° échantillon : 13030566

Reçu le : 10/08/2020 Expédié le : 19/08/2020

CAPACITÉ D'ÉCHANGE EN CATIONS (CEC)


Résultat CEC = 7.4 meq/100g
TYPE DE SOL : LIMON SABLEUX

ÉQUILIBRE CHIMIQUE DU SOL



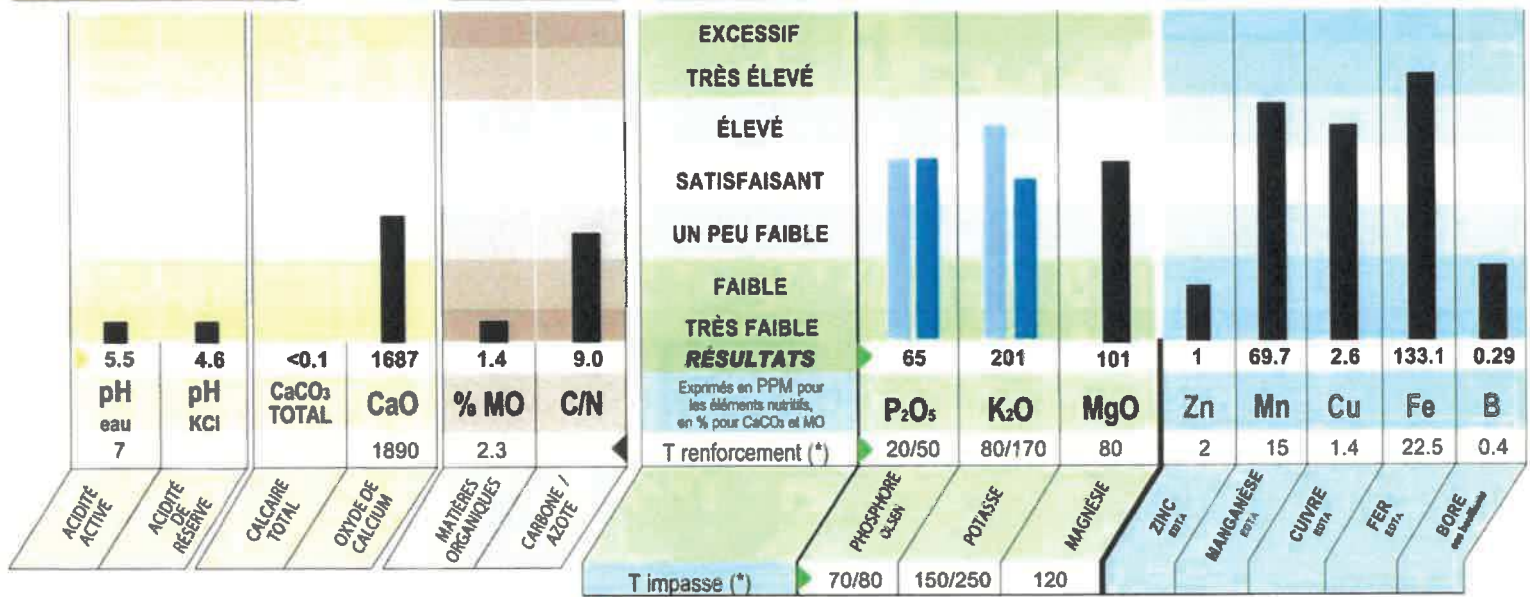
CEC : Pouvoir alimentaire faible. Risques de lessivage. Il est donc souhaitable de fractionner vos apports d'engrais.

BILAN ACIDE-BASE

MO ET C/N

ELEMENTS MAJEURS

OLIGO-ÉLÉMENTS



Rapport C/N : niveau un peu faible, la valeur souhaitable est de 10 environ.

(*) T renforcement et T impasse PK sont exprimés en fourchette : la valeur basse correspond aux cultures d'exigence faible et la valeur haute aux cultures d'exigence élevée.

CARBONE ET AZOTE

C = 0.81% **N = 0.09%**

POUVOIR FIXATEUR

(risque de blocage) FAIBLE MOYEN ÉLEVÉ

 P₂O₅

 K₂O

Oligos

RATIOS D'ÉQUILIBRE

RATIO	RÉSULTAT	NORME	TROP FAIBLE	NORMAL	TROP ÉLEVÉ
K ₂ O/MgO	2	2.4			
CaO/MgO	16.7	27.8			
Cu/MO	1.88	1			
P ₂ O ₅ /Zn	65	33.5			Non significati

BILAN HUMIQUE (en Kg d'humus/ha/an)

RÉSULTAT	NORME	DÉFICITAIRE	ÉQUILIBRÉ	EXCÉDENT
BH +520	± 200			

Le pouvoir fixateur du sol vis à vis du phosphore est assez élevé compte tenu du pH acide. Cela se traduit par une disponibilité partielle des réserves en phosphore et un risque d'insolubilisation, notamment en période de repos biologique du sol. L'élévation du pH devrait améliorer cette situation.

Le pouvoir fixateur du sol vis à vis du potassium est faible compte tenu de la CEC peu importante. Cela se traduit par des risques de lessivage importants dans le cas de fertilisation intensive et / ou de pluviométrie importante.

L'assimilabilité des oligo éléments est bonne (à l'exception du Molybdène) compte tenu du pH acide. Cela signifie une bonne disponibilité des réserves. A surveiller cependant en cas d'amendement basique intensif.

SCEA COUVE
1 RUE DU CANAL
28190 SAINT-ARNOULT-DES-BOIS

Parcelle : OIGNON
N° échantillon : 13030566
N° d'ilot :

AGRÈMENT
Analyse réalisée par
AUREA, agréé par
le Ministère de l'Agriculture

INTERPRÉTATION
Interprétation et conseils de fumure
réalisés par AUREA
selon les normes COMIFER 2007/2009.

HISTORIQUE DE FERTILISATION

Cultures	Rdt	Résidus	Apport Minéral		Apport Organique	
			P ₂ O ₅	K ₂ O		
ntéprécédent	0	Enfouis	NON	NON	NON	
écédent OIGNONS	40	Enfouis	OUI	OUI	OUI	
ombre d'années sans apport P :	0	Nombre d'années sans apport K :				0

INFORMATIONS SOL

Type de sol : LIMON SABLEUX
Profondeur : Moyen
% cailloux : Moyen (10 à 20%)
Terre fine : 2100T/ha

PRÉLÈVEMENT

Préleveur : NON RENSEIGNE
Type prélèvement : ALEATOIRE
Profondeur de prélèvement : 18 cm
Longitude :
Latitude :
Date de prélèvement : 04/08/2020

CONSEIL CHAULAGE (kg CaO / ha)

	Entretien CaO	Correction CaO	Apport total CaO
1 ^{ère} année	200	800	1000
2 ^{ème} année	200	800	1000
3 ^{ème} année	200	670	870
Total	600	2270	2870

Le conseil de chaulage est calculé en fonction du pH actuel, du % Ca / CEC et de l'objectif de pH. Cet objectif devrait être atteint sur 3 ans avec 2870 Kg CaO / ha (ou équivalents CaO dans le cas d'utilisation de produits calco-magnésiens).

CONSEILS P K Mg

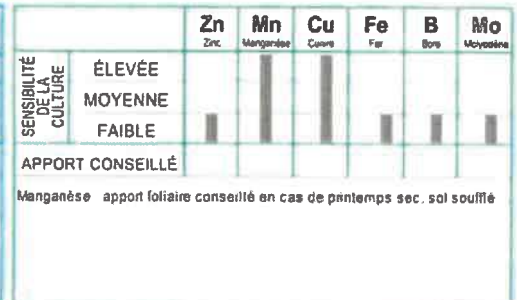
Interprétation COMIFER (Dose COMIFER = bas de la Fourchette)

CONSEILS OLIGO-ÉLÉMENTS

Classe d'exigence (pour P₂O₅, K₂O, MgO) : ■ faible ■■ moyenne ■■■ élevée
Exportations grains et pailles calculées selon les normes COMIFER 2007. (3) Coefficient multiplicateur des exportations calculés selon les normes COMIFER 2009.
Conseil de fumure PKMg : (exportation x coefficient multiplicateur) + report des pailles du précédent.

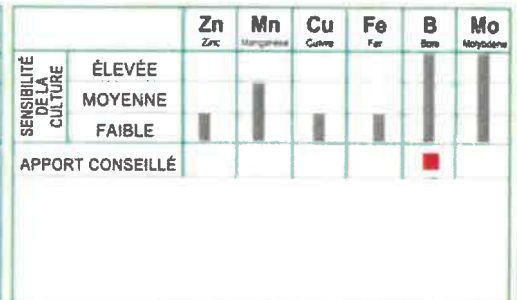
1^{ère} BLE 90 Qx Résidus : Enfouls

	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
EXIGENCE CULTURE (1)	■	■	■
Normes T renforcement	20	80	80
d'interprétation T impasse	70	150	120
Exportations (kg / ha) (2)	60	45	10
Coefficient multiplicateur (3)	0.8	0	
Conseil de fumure (kg / ha) (4)	50 / 75	---	15 / 25
<i>Apport minéral complémentaire</i>			



2^{ème} COLZA D'HIVER 40 Qx Résidus : Enfouls

	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
EXIGENCE CULTURE (1)	■■■	■■■	■
Normes T renforcement	50	120	80
d'interprétation T impasse	80	180	120
Exportations (kg / ha) (2)	50	35	15
Coefficient multiplicateur (3)	1.5	0.5	
Conseil de fumure (kg / ha) (4)	75 / 105	20 / 30	15 / 25
<i>Apport minéral complémentaire</i>			



3^{ème} BLE 90 Qx Résidus : Enfouls

	PHOSPHORE P ₂ O ₅	POTASSE K ₂ O	MAGNÉSIE MgO
EXIGENCE CULTURE (1)	■	■	■
Normes T renforcement	20	80	80
d'interprétation T impasse	70	150	120
Exportations (kg / ha) (2)	60	45	10
Coefficient multiplicateur (3)	0.8	0	
Conseil de fumure (kg / ha) (4)	50 / 75	---	15 / 25
<i>Apport minéral complémentaire</i>			



Dose totale	165	15	45
Dose moyenne	55	5	15
Somme des exportations	165	125	35
Renforcement (+) / Destockage (-)	0	-110	10

ANNEXE 25

Convention d'épandage entre
la SARL du Brosseron et la SCEA Couvé
pour l'épandage des eaux usées

Convention d'épandage

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'un élevage en ICPE par épandage.

Il est convenu entre :

La SARL du Brosseron (composée de Stéphane Couvé)
dénommée producteur d'effluent dans ce qui suit.

Dont le siège social est :

Le Brosseron, 28 190 Saint Arnoult des Bois

et

La SCEA Couvé (composée de Stéphane Couvé)
dénommée agriculteur bénéficiaire dans ce qui suit.

Demeurant Le Brosseron

sur la commune de Saint Arnoult des Bois 28 190

Article 1 – Engagement du producteur

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité maximale d'eaux usées en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre le cocontractant.

Le producteur d'effluent remet à chaque apport un bordereau de livraison (qui doit figurer dans le cahier d'épandage) qui mentionne les quantités, surfaces et dates d'épandage.

Article 2 – Engagement de l'agriculteur bénéficiaire (receveur de l'effluent)

L'agriculteur bénéficiaire a mis à disposition du producteur la parcelle suivante :

Commune	identifiant parcelle	surface totale en ha	surface exclue en ha	Bande enherbée en ha	Raisons exclusions	surface épanachable en ha
Département d'Eure et Loir						
St Arnoult des bois	sC 3	30,00	0,00	0,00		30,00
Total		30,00	0,00	0,00		30,00

Les eaux usées ne contenant que très peu d'éléments fertilisant, l'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité totale mise à disposition par le producteur d'effluent (soit 2 m³ par an) sur les surfaces de terres épanachables répertoriées dans la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent. L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de cet effluent, en respectant les règles définies par la législation sur les installations classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur).

L'agriculteur bénéficiaire signe le bordereau de livraison correspondant à la quantité importée (qui doit figurer dans le cahier d'épandage).

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention porte sur une durée de cinq années à compter de la date du nouveau arrêté préfectoral d'autorisation de l'installation classée du producteur.

Article 4 – Changement d'exploitant agricole

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...), l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des installations classées agricoles).

Article 5 – Résiliation

Avant son terme normal (cinq ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires. La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire. Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des installations classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des installations classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Fait en un exemplaire à *H. Amalidon*, le *06/02/2021*

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »


Le producteur d'effluents.
SARL le Brosseron

L'agriculteur bénéficiaire.
SCEA Couvé

Stéphane Couvé

Stéphane Couvé

Lu et approuvé


Lu et approuvé


ANNEXE 26

Emission d'ammoniac
Calculs de BRS et GEREP

BRS et GEREP

se basant sur l'aliment distribué aux
animaux et sur les performances
zootecniques des animaux

BRS BATIMENT V1

**se basant sur l'aliment distribué aux
animaux et sur les performances
zootechniques des animaux**

Espèce et production	Dinde conventionnelle
----------------------	-----------------------

Références Zootechniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	12,47
Poids du poussin (kg)	0,06
Gain de poids (kg)	12,41
Poids moyen des morts (kg)	6,23
Mortalité (%)	7,98%
IC	2,255
Aliment ingéré (kg)	27,97
Densité (animaux/m ²)	7,39
Nbre de bandes/an	2,55

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	18,99
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	5,78
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	7,94
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	9,70
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	20,20
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	99,18

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Elément total excrété (kg/animal/lot)	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,403	1,028
P2O5	0,219	0,558
K2O	0,189	0,481
CaO	0,169	0,431
Cu	0,001	0,001
Zn	2,774	7,074

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	paillage de <i>miscanthus</i>	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m ²)	8	0

Gestion des déjections	
Répartition au bâtiment (%)	100
Répartition sur le parcours (%)	0
Type d'effluent produit dans le bâtiment	Fumier Pailleux

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Elément épandable (kg/animal/lot)	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	0,240	0,611
P2O5	0,220	0,560
K2O	0,199	0,507
CaO	0,169	0,431
Cu *(en mg)	0,001	0,001
Zn *(en mg)	2,774	7,074

BRS BATIMENT V2

**se basant sur l'aliment distribué aux
animaux et sur les performances
zootecniques des animaux**

Espèce et production	Dinde conventionnelle
----------------------	-----------------------

Références Zooteknniques	Données annualisées de l'élevage
Poids final moyen (kg)	12,84
Poids du poussin (kg)	0,06
Gain de poids (kg)	12,78
Poids moyen des morts (kg)	6,42
Mortalité (%)	10,94%
IC	2,225
Aliment ingéré (kg)	28,43
Densité (animaux/m ²)	7,62
Nbre de bandes/an	2,55

Alimentation - Composition alimentaire	Données annualisées de l'élevage
Taux de MAT de l'aliment (%)	18,99
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	5,78
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	7,94
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	9,70
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	20,20
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	99,18

Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion	Elément total excrété (kg/animal/lot)	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
N	0,404	1,029
P2O5	0,220	0,562
K2O	0,191	0,487
CaO	0,169	0,431
Cu	0,001	0,001
Zn	2,820	7,190

Litière (démarrage + paillage en cours de lot)	Matériaux 1	Matériaux 2
Type de litière	paille de <i>Miscanthus</i>	0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m ²)	8	0

Gestion des déjections	Elément épanchable (kg/animal/lot)	Elément épanchable par emplacement et par an (kg/place/an)
Répartition au bâtiment (%)	100	0,611
Répartition sur le parcours (%)	0	0,564
Type d'effluent produit dans le bâtiment	Fumier Pailleux	0,512
		0,431
		0,001
		7,190

Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)	Elément épanchable (kg/animal/lot)	Elément épanchable par emplacement et par an (kg/place/an)
N	0,240	0,611
P2O5	0,221	0,564
K2O	0,201	0,512
CaO	0,169	0,431
Cu *(en mg)	0,001	0,001
Zn *(en mg)	2,820	7,190

BRS BATIMENTS V1 + V2 = moyenne
se basant sur l'aliment distribué aux
animaux et sur les performances
zootecniques des animaux

Calcul de l'azote excrété et du phosphore excrété par emplacement et par an (Kg/place/an) en dinde à partir des BRS réalisés sur la réalité

. CALCUL DE LA VALEUR MOYENNE D'EXCRETION PAR EMLPLACEMENT PAR AN SUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS

- Azote

Bâtiment V1 : 1,028 Kg N/place/an x 1 406,3958 m2 (surface du bâtiment)

+

Bâtiment V2 : 1,029 kg N/place/an x 1510,5258 m2 (surface du bâtiment)

= 3 000,10 / (surface du bâtiment B1 : 1406,3958 m2 + surface du bâtiment B2 : 1510,5258 m2) =

1,0285 kg N/place/an

- Phosphore

Bâtiment V1 : 0,558 Kg P205/place/an x 1 406,3958 m2 (surface du bâtiment)

+

Bâtiment V2 : 0,562 kg P205/place/an x 1510,5258 m2 (surface du bâtiment)

= 1 633,68 / (surface du bâtiment B1 : 1406,3958 m2 + surface du bâtiment B2 : 1510,5258 m2) =

0,5601 kg P205/place/an

GEREP

Réalisé à partir des BRS se basant sur
l'aliment distribué aux animaux et sur les
performances zootechniques des animaux

BRS et GEREP correspondant au scénario 1
(production uniquement de poulets)

réalisés à partir des résultats lorsque la
SARL du Brosseron élevait des poulets

=> calculés en se basant sur la moyenne de
plusieurs lots et en prenant en compte :

- les aliments distribués aux poulets
- les performances zootechniques des poulets

BRS correspondant au scénario 1

Espèce et production		
Poulet conventionnel		
Références Zootechniques		
Poids final moyen (kg)	Données annualisées de l'élevage 1,83	
Poids du poussin (kg)	0,04	
Gain de poids (kg)	1,79	
Poids moyen des morts (kg)	0,91	
Mortalité (%)	5,12%	
IC	1,6105	
Aliment ingéré (kg)	2,88	
Densité (animaux/m ²)	24,21	
Nbre de bandes/an	7,77	
Alimentation - Composition alimentaire		
Taux de MAT de l'aliment (%)	Données annualisées de l'élevage 19,00	
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	4,88	
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	7,72	
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	8,25	
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	18,42	
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	109,79	
Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion		
N	Elément total excrété (kg/animal/lot) 0,035	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)* 0,269
P2O5	0,008	0,061
K2O	0,014	0,109
CaO	0,003	0,020
Cu	0,000	0,000
Zn	0,316	2,456
Litière (démarrage + paillage en cours de lot)		
Type de litière	Matériaux 1 paille de blé	Matériaux 2 0
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m ²)	1,5	0
Gestion des déjections		
Répartition au bâtiment (%)		
Répartition sur le parcours (%)	100	
Type d'effluent produit dans le bâtiment	Fumier Pailleux	
Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)		
N	Elément épandable (kg/animal/lot) 0,020	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an) 0,158
P2O5	0,008	0,062
K2O	0,015	0,114
CaO	0,003	0,020
Cu *(en mg)	0,000	0,000
Zn *(en mg)	0,316	2,456

GEREP correspondant au scénario 1

Tableau 1 : Caractéristiques de l'exploitation

Localisation de l'exploitation : Centre

Remarque : Valeurs renseignées dans une base de données, à compléter par les données, jaunes et roses.

Remarque : Valeurs renseignées dans une base de données, à compléter par les données, jaunes et roses.

Remarque : Valeurs renseignées dans une base de données, à compléter par les données, jaunes et roses.

Tableau 2 : Liste des bâtiments et caractéristiques associées

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	Bâtiment V1	1 406	Soit bétonné + libre	Libre accumulée (l/ton)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit
2	Bâtiment V2	1 511	Soit bétonné + libre	Libre accumulée (l/ton)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit	Soit

Tableau 3 : Types de productions et effectifs par bâtiment

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
																				1
1	Bâtiment V1	Poules, de chair	Poules standard - Standard	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21
2	Bâtiment V2	Poules, de chair	Poules standard - Standard	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21	24,21

Tableau 4 : Excréments azotés et part du temps passé au bâtiment

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
																				1
1	Bâtiment V1	Poulet standard - Standard	Poulet standard - Standard	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095
2	Bâtiment V2	Poulet standard - Standard	Poulet standard - Standard	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095	0,095

Tableau 5 : Attribution des ouvrages de stockage ou traitement associés, par bâtiment, par production, par bâtiment - à renseigner une fois les tableaux 6 et 7 complétés.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
																				1
1	Bâtiment V1	Fientes	Production 1	Liquide	Fientes	Production 2	Liquide	Fientes	Production 3	Liquide	Fientes	Production 4	Liquide	Fientes	Production 5	Liquide	Fientes	Production 6	Liquide	Fientes
2	Bâtiment V2	Fientes	Production 1	Liquide	Fientes	Production 2	Liquide	Fientes	Production 3	Liquide	Fientes	Production 4	Liquide	Fientes	Production 5	Liquide	Fientes	Production 6	Liquide	Fientes

Tableau 6 : Liste des unités de traitement des fientes, numéros et filières produits

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	1	Forme de l'effluent entrant (avant traitement)	Type de traitement	Forme de l'effluent sortant (après traitement)	Solide	Liquide	Fientes	Production 1	Liquide	Fientes	Production 2	Liquide	Fientes	Production 3	Liquide	Fientes	Production 4	Liquide	Fientes
2	2	Forme de l'effluent entrant (avant traitement)	Type de traitement	Forme de l'effluent sortant (après traitement)	Solide	Liquide	Fientes	Production 1	Liquide	Fientes	Production 2	Liquide	Fientes	Production 3	Liquide	Fientes	Production 4	Liquide	Fientes

Tableau 7 : Liste des unités de stockage des fientes, numéros et filières produits

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	1	Nom du stockage	Forme de l'effluent	Type de stockage	Végétation (soit être gâté à 100% lors de la récolte)	200%	100%	200%	100%	200%	100%	200%	100%	200%	100%	200%	100%	200%	100%
2	2	Nom du stockage	Forme de l'effluent	Type de stockage	Végétation (soit être gâté à 100% lors de la récolte)	200%	100%	200%	100%	200%	100%	200%	100%	200%	100%	200%	100%	200%	100%

Attention : Il est indispensable de renseigner le tableau 5 une fois les tableaux 6 (traitement) et 7 (stockage) finalisés.

Tableau 8 : Liste et caractérisation des épandages (fonction de la provenance de l'effluent, de la forme et des modalités d'épandage)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	1	Provenance des effluents	Forme de l'effluent	Devenir de l'effluent	Modalité d'épandage	Provenance et par modalités d'épandage	100%	100%	100%	100%
2	2	Provenance des effluents	Forme de l'effluent	Devenir de l'effluent	Modalité d'épandage	Provenance et par modalités d'épandage	100%	100%	100%	100%

BRS et GEREP correspondant au scénario 2
(production uniquement de dindes)
réalisés à partir des résultats de l'élevage
=> calculés en se basant sur la moyenne de
plusieurs lots et en prenant en compte :

- les aliments distribués aux dindes
- les performances zootechniques des dindes

BRS correspondant au scénario 2



L'INSTITUT TECHNIQUE DES FILIÈRES
AVICOLE, CUNICOLE ET PISCICOLE

Bilan Réel Simplifié pour les élevages de volaille de chair, palmipèdes ou de futurs reproducteurs

Espèce et production		
Dinde conventionnelle		
Références Zootechniques		
Poids final moyen (kg)	Données annualisées de l'élevage 11,78	
Poids du poussin (kg)	0,06	
Gain de poids (kg)	11,72	
Poids moyen des morts (kg)	5,89	
Mortalité (%)	5,24%	
IC	2,258	
Aliment ingéré (kg)	26,45	
Densité (animaux/m ²)	8,00	
Nbre de bandes/an	2,55	
Alimentation - Composition alimentaire		
Taux de MAT de l'aliment (%)	Données annualisées de l'élevage 18,99	
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	5,78	
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	7,94	
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	9,70	
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	20,20	
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	99,18	
Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion		
N	Elément total excrété (kg/animal/lot) 0,382	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)* 0,973
P2O5	0,207	0,528
K2O	0,179	0,455
CaO	0,160	0,409
Cu	0,001	0,001
Zn	2,623	6,689
Litière (démarrage + paillage en cours de lot)		
Type de litière	Matériaux 1	Matériaux 2
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m ²)	paille de blé 8	0 0
Gestion des déjections		
Répartition au bâtiment (%)	100	
Répartition sur le parcours (%)	0	
Type d'effluent produit dans le bâtiment	Fumier Pailleux	
Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)		
N	Elément épandable (kg/animal/lot) 0,227	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an) 0,578
P2O5	0,208	0,530
K2O	0,188	0,479
CaO	0,160	0,409
Cu *(en mg)	0,001	0,001
Zn *(en mg)	2,623	6,689

GEREP correspondant au scénario 2

Tableau 1 : Caractéristiques de l'exploitation

Remarque	
Sélectionner dans une liste	
Données indicatives	
Cela contient une formule (ne pas modifier)	
Centre	

Localisation de l'exploitation

Tableau 2 : Liste des bâtiments et caractéristiques associées

Nom du bâtiment	Surface	Type de sols	Modalité de gestion des déjections	Gestion de l'ambiance	Traitement de l'air	Efficacité du traitement de l'air sur l'ambiance	Abreviatures : Présence de dispositifs anti-fuites a111 (animal)	Type d'éffluent sortant du bâtiment
Bâtiment V1	1 406	Sol bétonné + liège	Libère accumulée (lédon)	Ventilation dynamique	Pas de traitement		Oui	Solide
Bâtiment V2	1 511	Sol bétonné + liège	Libère accumulée (lédon)	Ventilation dynamique	Pas de traitement		Oui	Solide

Tableau 3 : Types de productions et effectifs par bâtiment

Nom du bâtiment	Type de production 1	Production 1		Type de production 2	Production 2		Type de production 3	Production 3	
		Poules pondeuses	Autres catégories		Poules pondeuses	Autres catégories		Poules pondeuses	Autres catégories
Bâtiment V1	Dinde et -dindons								
Bâtiment V2	Dinde lourde - standard								

Tableau 4 : Excréments azotés et part du temps passé au bâtiment

Nom du bâtiment	Type de production 1	Production 1		Type de production 2	Production 2		Type de production 3	Production 3	
		Azote excrété kgN/animal (par lot ou par an si l'animal vit plus d'un an)	Part du temps passé au bâtiment (%)		Azote excrété kgN/animal (par lot ou par an si l'animal vit plus d'un an)	Part du temps passé au bâtiment (%)		Azote excrété kgN/animal (par lot ou par an si l'animal vit plus d'un an)	Part du temps passé au bâtiment (%)
Bâtiment V1	Dinde lourde - Standard	0,493	0,342						
Bâtiment V2	Dinde lourde - Standard	0,493	0,342						

Tableau 5 : Attribution des ouvrages de stockage ou traitement associés, par bâtiment, par production, par effluent - à renseigner une fois les tableaux 6 et 7 complétés.

Nom du bâtiment	Fientes	Solide	Liquide	Production 1				Production 2				Production 3				Production 4			
				Fientes	Solide	Liquide	Non traité	Fientes	Solide	Liquide	Non traité	Fientes	Solide	Liquide	Non traité	Fientes	Solide	Liquide	Non traité
Bâtiment V1																			
Bâtiment V2																			

Tableau 6 : Liste des unités de traitement des fientes, humiers et fliers produits

Nom du traitement	Forme de l'effluent entrant (avant traitement)	Type de traitement	Forme de l'effluent sortant (après traitement)	Solide	Forme de l'effluent	Type de stockage	Vérification (doit être égale à 100% une fois le tableau 8 complété)

Tableau 7 : Liste et caractérisation des épandages (fonction de la provenance de l'effluent, de la forme et des modalités d'épandage)

Identification de l'épandage	Provenance des effluents	Forme de l'effluent	Modalité d'épandage	Devenir de l'effluent	Épandu sur terres en propre	Incorporation dans les 4h	100%

Attention : Il est indispensable de renseigner le tableau 5 une fois les tableaux 6 (traitement) et 7 (stockage) finalisés.

Les effluents de vos bâtiments subissent-ils un traitement particulier (séparation de phase, nitrification/dé-nitrification, compostage, méthanisation...)?

Voire réponse à sélectionner ici:

SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS DE L'ÉLEVAGE POSTE PAR POSTE

Polluant	Émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)				Valeur seuil de déclaration des Émissions Polluantes (arrêté du 31 janvier 2008)
	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)	
Ammoniac (NH3)	3 341	351	2 264	2 695	10 000
Protoxyde d'azote (N2O)	7 657	351	2 264	2 695	10 000
Méthane (CH4)	3 341	351	2 264	2 695	100 000
Particules totales (TSP)	3 341	351	2 264	2 695	100 000
Particules fines (PM10)	3 341	351	2 264	2 695	50 000

ÉMISSIONS POUR UN ÉLEVAGE STANDARD ÉQUIVALENT (MTD23)

Polluant	Émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)			
	Ammoniac (NH3)	Protoxyde d'azote (N2O)	Méthane (CH4)	Particules totales (TSP)
Ammoniac (NH3)	3 341	351	2 264	2 695
Protoxyde d'azote (N2O)	7 657	351	2 264	2 695
Méthane (CH4)	3 341	351	2 264	2 695
Particules totales (TSP)	3 341	351	2 264	2 695
Particules fines (PM10)	3 341	351	2 264	2 695

ÉMISSIONS D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	kg NH3/an/place				
	Production 1	Production 2	Production 3	Production 4	Production 5
Bâtiment V1	0,143				
Bâtiment V2	0,143				

VALEURS LIMITES RÉGLEMENTAIRES EN AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	Valeur limite réglementaire Poules ponduses				
	Production 1	Production 2	Production 3	Production 4	Production 5
Bâtiment V1	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Bâtiment V2	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

ÉMISSIONS D'AMMONIAC PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	kg NH3/an				
	Production 1	Production 2	Production 3	Production 4	Production 5
Bâtiment V1	1 611				
Bâtiment V2	1 730				

VÉRIFICATION DU NOMBRE DE BANDES - UNIQUEMENT POULES DE CHAIR (Nombre de bandes déclarées/Nombre de bandes de référence -1)

Nom du bâtiment	Nombre de bandes déclarées/Nombre de bandes de référence -1				
	Production 1	Production 2	Production 3	Production 4	Production 5
Bâtiment V1					
Bâtiment V2					

BRS et GEREP correspondant aux scénarios 3 et 4

(productions de dindes + poulets dérochés)

réalisés à partir des résultats de l'élevage

=> calculés en se basant sur la moyenne de plusieurs lots et en prenant en compte :

- les aliments distribués aux dindes et aux poulets
- les performances zootechniques des dindes et des poulets

BRS poulets correspondant
au scénario 3 ou au scénario 4

Espèce et production		
Poulet conventionnel		
Références Zootechniques		
Poids final moyen (kg)	Données annualisées de l'élevage	
Poids du poussin (kg)	1,83	
Gain de poids (kg)	0,04	
Poids moyen des morts (kg)	1,79	
Mortalité (%)	0,91	
IC	5,12%	
Aliment ingéré (kg)	1,6105	
Densité (animaux/m ²)	2,88	
Nbre de bandes/an	24,21	
	2,55	
Alimentation - Composition alimentaire		
Taux de MAT de l'aliment (%)	Données annualisées de l'élevage	
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	19,00	
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	4,88	
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	7,72	
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	8,25	
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	18,42	
	109,79	
Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion		
N	Elément total excrété (kg/animal/lot)	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)*
P2O5	0,035	0,088
K2O	0,008	0,020
CaO	0,014	0,036
Cu	0,003	0,006
Zn	0,000	0,000
	0,316	0,806
Litière (démarrage + paillage en cours de lot)		
Type de litière	Matériaux 1	Matériaux 2
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m ²)	paille de blé	0
	1,5	0
Gestion des déjections		
Répartition au bâtiment (%)		
Répartition sur le parcours (%)	100	
Type d'effluent produit dans le bâtiment	Fumier Pailleux	
Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)		
N	Elément épandable (kg/animal/lot)	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an)
P2O5	0,020	0,052
K2O	0,008	0,020
CaO	0,015	0,037
Cu *(en mg)	0,003	0,006
Zn *(en mg)	0,000	0,000
	0,316	0,806

BRS dindes correspondant
au scénario 3 ou au scénario 4

Espèce et production		
Dinde conventionnelle		
Références Zootechniques		
Poids final moyen (kg)	Données annualisées de l'élevage 11,78	
Poids du poussin (kg)	0,06	
Gain de poids (kg)	11,72	
Poids moyen des morts (kg)	5,89	
Mortalité (%)	5,24%	
IC	2,258	
Aliment ingéré (kg)	26,45	
Densité (animaux/m ²)	8,00	
Nbre de bandes/an	2,55	
Alimentation - Composition alimentaire		
Taux de MAT de l'aliment (%)	Données annualisées de l'élevage 18,99	
Taux de Phosphore de l'aliment (P en g/kg)	5,78	
Taux de Potassium de l'aliment (K en g/kg)	7,94	
Taux de Calcium de l'aliment (Ca en g/kg)	9,70	
Taux de Cuivre de l'aliment (Cu en mg/kg)	20,20	
Taux de Zinc de l'aliment (Zn en mg/kg)	99,18	
Bilan Massique de l'excrétion (avant pertes par volatilisation) - Valeurs N et P2O5 à comparer aux NEA MTD Excrétion		
N	Elément total excrété (kg/animal/lot) 0,382	Elément excrété par emplacement et par an (kg/place/an)* 0,973
P2O5	0,207	0,528
K2O	0,179	0,455
CaO	0,160	0,409
Cu	0,001	0,001
Zn	2,623	6,689
Litière (démarrage + paillage en cours de lot)		
Type de litière	Matériaux 1	Matériaux 2
Quantité de litière mise en place par lot (kg/m ²)	paille de blé 8	0 0
Gestion des déjections		
Répartition au bâtiment (%)	100	
Répartition sur le parcours (%)	0	
Type d'effluent produit dans le bâtiment	Fumier Pailleux	
Bilan Massique à l'épandage (après pertes par volatilisation)		
N	Elément épandable (kg/animal/lot) 0,227	Elément épandable par emplacement et par an (kg/place/an) 0,578
P2O5	0,208	0,530
K2O	0,188	0,479
CaO	0,160	0,409
Cu *(en mg)	0,001	0,001
Zn *(en mg)	2,623	6,689

GEREP correspondant au scénario 3

Production de dindes + poulets dérochés dans le bâtiment V1

Tableau 1 : Caractéristiques de l'exploitation

Localisation de l'exploitation: Centre

Remarque: S'il existe une formule (à modifier) dans une cellule, elle sera automatiquement mise à jour dans toutes les cellules de la colonne.

Tableau 2 : Liste des bâtiments et caractéristiques associées

Nom du bâtiment	Surface	Type de sols	Modèle de gestion des déchets	Gestion de l'humidité	Traitement de l'air	Efficacité du traitement de l'air sur l'annuaire	Abreuvoirs: Présence de anti-fuites anti-éclaboussures	Type d'effluent sortant du bâtiment
Bâtiment V1	1 406	Sol bétonné + liège	Litère accumulée (béton)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	0,04	OUI	Solide
Bâtiment V2	1 511	Sol bétonné + liège	Litère accumulée (béton)	Ventilation dynamique	Pas de traitement	0,04	OUI	Solide

Tableau 3 : Types de productions et effectifs par bâtiment

Nom du bâtiment	Type de volaille 1	Production 1		Type de volaille 2	Production 2		Type de volaille 3	Production 3	
		Nombre de places	Densité (animaux/m ²)		Nombre de places	Densité (animaux/m ²)		Nombre de places	Densité (animaux/m ²)
Bâtiment V1	Dinde, et dindons	8	2,55	Poulets, de chair	51	24,21			
Bâtiment V2	Dinde, et dindons	8	2,55	Poulets, de chair	51	24,21			

Tableau 4 : Excréments azotés et part du temps passé au bâtiment

Nom du bâtiment	Type de production 1	Production 1		Type de production 2	Production 2		Type de production 3	Production 3	
		Part de temps passé au bâtiment (%)	Azote excrété kgN/animal (par lot ou par an si l'animal vit plus d'un an)		Part de temps passé au bâtiment (%)	Azote excrété kgN/animal (par lot ou par an si l'animal vit plus d'un an)		Part de temps passé au bâtiment (%)	Azote excrété kgN/animal (par lot ou par an si l'animal vit plus d'un an)
Bâtiment V1	Dinde lourde - Standard	100	0,493	Poulet standard - Standard	100	0,049			
Bâtiment V2	Dinde lourde - Standard	100	0,493	Poulet standard - Standard	100	0,049			

Tableau 5 : Attribution des ouvrages de stockage ou traitement associés, par bâtiment, par production, par bâtiment - à renseigner une fois les tableaux 6 et 7 complétés.

Nom du bâtiment	Fientes	Solide	Liquide	Fientes	Solide	Liquide	Fientes	Solide	Liquide
Bâtiment V1									
Bâtiment V2									

Tableau 6 : Liste des unités de traitement des fientes, fumiers et lisiers produits

Nom du traitement	Forme de l'effluent entrant (avant traitement)	Type de traitement	Forme de l'effluent sortant (après traitement)	Solide	Liquide

Tableau 7 : Liste des unités de stockage des fientes, fumiers et lisiers produits

Nom du stockage	Forme de l'effluent	Type de stockage	Forme de l'effluent	Solide	Liquide

Tableau 8 : Liste et caractérisation des épandages (fonction de la provenance de l'effluent, de sa forme et des modalités d'épandage)

Identification de l'épandage	Provenance des effluents	Forme de l'effluent	Devenir de l'effluent	Modalité d'épandage	Part des effluents par provenance et par modalité d'épandage

Attention : Il est indispensable de renseigner le tableau 5 une fois les tableaux 6 (traitement) et 7 (stockage) finalisés.

Les effluents de vos bâtiments subissent-ils un traitement particulier (séparation de phase, nitrification/dé-nitrification, compostage, méthanisation...)?

Non

Voire réponse à sélectionner ici:

Destination des effluents pour le stockage (à renseigner une fois le tableau 7 rempli)

SYNTHÈSE DES ÉMISSIONS DE L'ÉLEVAGE POSTE PAR POSTE

Émission	Bâtiment				Total
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	
Ammoniac (NH3)	3 712	3 990	948	8 550	16 600
Prot oxyde d'azote (N2O)	-	-	-	400	400
Méthane (CH4)	-	-	-	2 441	2 441
Particules fines (PM10)	-	-	-	3 229	3 229
Particules totales (TSP)	-	-	-	3 229	3 229
Émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	-	-	-	4 000	4 000
Émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	-	-	-	2 962	2 962

Émission	Bâtiment				Total
	kg/an	kg/an	kg/an	kg/an	
Ammoniac (NH3)	4 831	5 059	1 658	11 548	23 096
Prot oxyde d'azote (N2O)	-	-	-	516	516
Méthane (CH4)	-	-	-	2 441	2 441
Particules fines (PM10)	-	-	-	3 229	3 229
Particules totales (TSP)	-	-	-	3 229	3 229
Émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	-	-	-	4 196	4 196
Émissions totales (à l'exclusion des émissions des effluents normalisés exportés)	-	-	-	2 962	2 962

ÉMISSIONS D'AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	kg NH3/an/place			
	Production 1	Production 2	Production 3	Production 4
Bâtiment V1	0.143	0.011		
Bâtiment V2	0.143			
TOTAL	0.286	0.022		

VALEURS LIMITE RÉGLEMENTAIRES EN AMMONIAC PAR PLACE ET PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	kg NH3/an/place			
	Production 1	Production 2	Production 3	Production 4
Bâtiment V1	0.000	0.000	0.000	0.000
Bâtiment V2	0.000	0.000	0.000	0.000
TOTAL	0.000	0.000	0.000	0.000

ÉMISSIONS D'AMMONIAC PAR BÂTIMENT

Nom du bâtiment	kg NH3/an			
	Production 1	Production 2	Production 3	Production 4
Bâtiment V1	1 611	370		
Bâtiment V2	1 730			
TOTAL	3 341	370		

VÉRIFICATION DU NOMBRE DE BANDES - UNIFORMITÉ POULETS DE CHAIR (Nombre de bandes déclarées/Nombre de bandes de référence -1)

Nom du bâtiment	kg NH3/an			
	Production 1	Production 2	Production 3	Production 4
Bâtiment V1	0.000	0.000	0.000	0.000
Bâtiment V2	0.000	0.000	0.000	0.000
TOTAL	0.000	0.000	0.000	0.000

GEREP correspondant au scénario 4

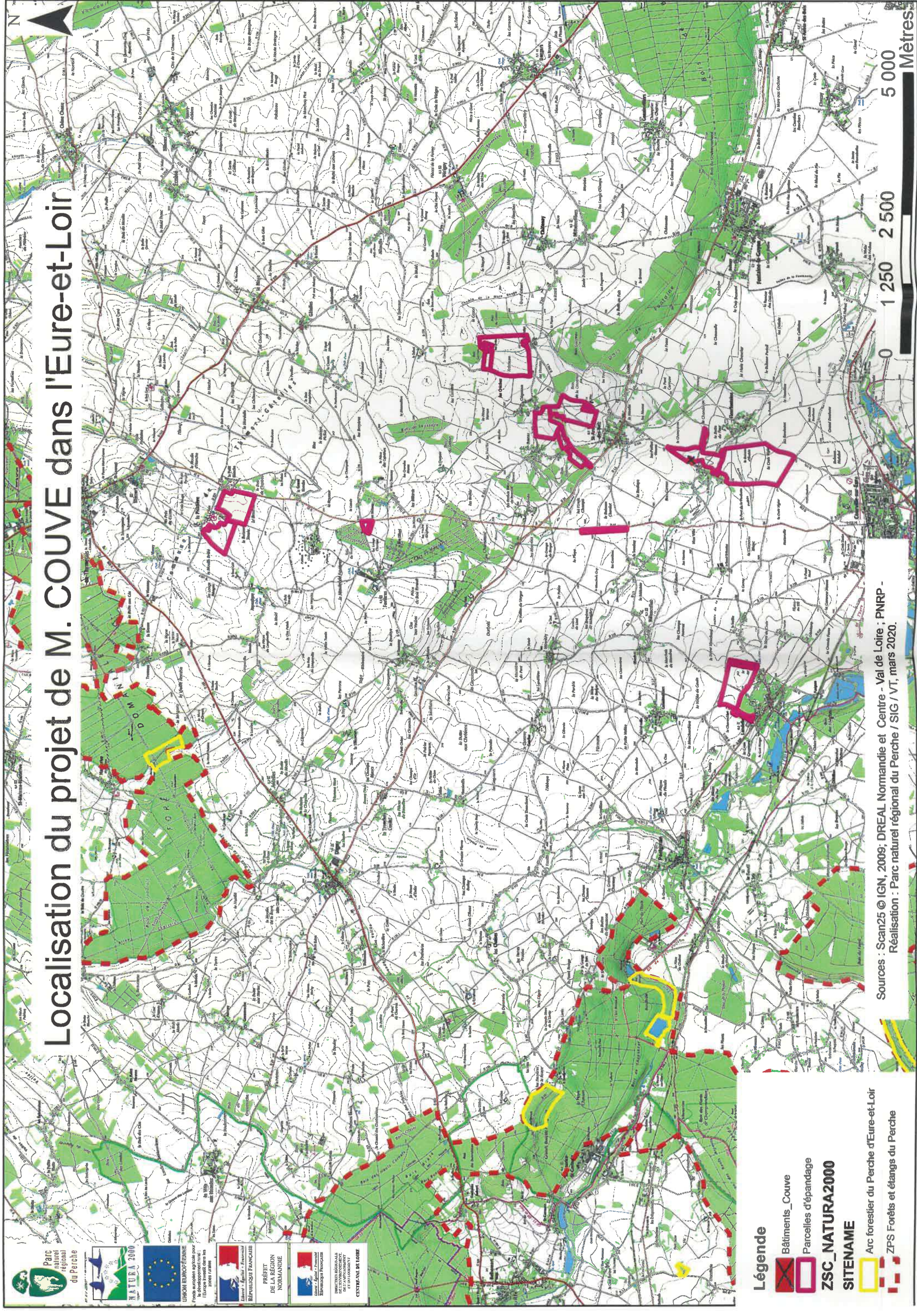
Production de dindes + poulets dérobés dans le bâtiment V2

ANNEXE 27

Cartes figurant :

- Les Natura 2000
- Le site de production
- Le périmètre d'épandage situé en Eure et Loir

Localisation du projet de M. COUVE dans l'Eure-et-Loir










Légende

-  Bâtiments_Couve
-  Parcelles d'épandage
-  ZSC_NATURA2000
-  SITENAME
-  Arc forestier du Perche d'Eure-et-Loir
-  ZPS Forêts et étangs du Perche

Sources : Scan25 © IGN, 2009, DREAL Normandie et Centre - Val de Loire ; PNRP - Réalisation : Parc naturel régional du Perche / SIG / VT, mars 2020.

0 1 250 2 500 5 000 Mètres